

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **24 septembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**
Nombre de pouvoirs : **6**

Le premier octobre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Michèle VALIBUS ; M. Gilles BARBE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Chrystèle BOYER à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALIERE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Mady JUNISSON ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Marc SAUVIAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20251001-009

Matière : 3.5.1 - Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – Autres

Objet : DENOMINATION DE VOIE : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA VOIE « AVENUE PERE JEAN-LOUIS BOURDOUX – 1876-1963 – MISSIONNAIRE FRANCISCAIN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Considérant la nécessité de doter d'adresses normalisées l'ensemble des riverains afin de faciliter les démarches auprès des services publics et les interventions des services de secours, des services postaux et de livraisons ainsi que l'accès à la fibre ;

Vu la délimitation de la voie proposée sur le plan annexé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Dénommer la voie susvisée « Avenue Père Jean-Louis Bourdoux » ;
- Autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS